

# CONSIGNE DE NAVIGABILITE

définie par la DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE

*Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. La non application des exigences contenues dans cette consigne entraîne l'inaptitude au vol de l'aéronef concerné.*

## AIRBUS INDUSTRIE

### Avions A330

Pilote automatique - Calculateurs FMGEC (ATA 22)

#### APPLICABILITE :

- Avions AIRBUS INDUSTRIE A330 modèle -301 équipés de moteurs GENERAL ELECTRIC (GE) n'ayant pas reçu application de la modification AIRBUS INDUSTRIE 43724 ni du Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A330-22-3011.
- Avions AIRBUS INDUSTRIE A330 modèles -321, -322 équipés de moteurs PRATT & WHITNEY (PW) n'ayant pas reçu application de la modification AIRBUS INDUSTRIE 44661 ni du Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A330-22-3009.
- Avions AIRBUS INDUSTRIE A330 modèles -341, -342 équipés de moteurs ROLLS ROYCE (RR) n'ayant pas reçu application de la modification AIRBUS INDUSTRIE 44662 ni du Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A330-22-3010.

#### RAISON :

Il a été mis en évidence qu'après le décollage ou remise de gaz, dans le cas où l' "ALT mode" s'engage avec une panne moteur quasi simultanée, une perte significative de vitesse peut être constatée s'ils sont suivis d'un ordre à cabrer du pilote automatique (AP) ou du directeur de vol (FD).

La vitesse pourrait chuter en dessous de VLS, ou de la vitesse minimum de contrôle, ou de la vitesse de protection d'incidence (& prot speed) pouvant conduire à une perte de contrôle de l'avion.

#### ACTIONS :

Afin d'éviter une capacité réduite de contrôle de l'avion, après décollage ou remise de gaz, dans le cas ALT » s'engage et qu'une panne moteur survient quasi-simultanément, effectuer ce qui suit :

Avant le 30 Juin 1999, sauf si déjà accompli, installer sur avion 2 calculateurs FMGEC au standard L6

..../...

- du Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A330-22-3011 pour les avions équipés de moteurs GE (A330-300),
- du Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A330-22-3009 pour les avions équipés de moteurs PW (A330-320),
- du Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A330-22-3010 pour les avions équipés de moteurs RR (A330-340).

Nota : l'installation de calculateurs FMGEC au Standard L6 ou plus évolué rend caduque les exigences de cette Consigne de Navigabilité.

---

REF. : Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A330-22-3011 (ou toute révision ultérieure approuvée)  
Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A330-22-3009 (ou toute révision ultérieure approuvée)  
Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A330-22-3010 (ou toute révision ultérieure ap

---

**DATE D'ENTREE EN VIGUEUR : 03 AVRIL 1999**